

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 24 février 2020

Date d'affichage 24 février 2020

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 18 (+ 5 procurations)

votants 23

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20200304-DEL_20_03_04_17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2020

Affichage : 06/03/2020



L'AN DEUX MILLE VINGT

Le QUATRE MARS à Vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la Ville de la Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU, Maire.

Étaient présents : M. Didier REVEAU, M. Jean THOREAU, Mme Pascale LEVEQUE, Mme Cécile KNITTEL, Mme Josette JACOB, M. Daniel GUEDET, M. Michel ARBOUYS, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Nicolas CHABLE, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Gérard GUESNE, Mme Edith ALIX, M. Claude DROUET, M. Thierry BODIN, Mme Sophie DOLLON, M. Gaëtan THOMAS, Mme Delphine LETESSIER

Excusés : M. Philippe GALLAND, Mme Camille MORIN-BURRE, Mme Virginie ARZUL-MORICEAU, Mme Marie-Claire DUCELLIER (Pouvoir donné à Jean THOREAU), Mme Dominique BURLOT, Mme Hélène DEBLOK (Pouvoir donné à Bénédicte MARCHAIS), M. Quentin GUTIERRES (Pouvoir donné à Didier REVEAU), Mme Sylvie FAVRET (Pouvoir donné à Claude DROUET), M. Michel DIEDERICH, M. Thierry PERRE, M. Jacky TACHEAU (Pouvoir donné à Josette JACOB)

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Monsieur Jean THOREAU a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC FOURRIERE AUTOMOBILES : SIGNATURE D'UN AVENANT A LA CONVENTION (MODIFICATION DE L'ARTICLE 8.3)

Monsieur THOMAS Gaëtan, Conseiller Municipal, rappelle au Conseil Municipal qu'une convention de délégation de service public Fourrière Automobiles a été signée entre la commune de La Ferté-Bernard et la SARL DOITEAU située sur la commune de Cormes.

Il s'avère qu'il convient d'autoriser la signature d'un avenant à cette convention afin de revaloriser la rémunération versée au délégataire, ainsi que les frais refacturés au propriétaire par la commune.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres votants (23 Pour – 0 Contre – 0 Abstention)

AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjoints,

- A signer l'avenant de Délégation de Service Public pour la Fourrière Automobiles avec le cocontractant la SARL DOITEAU avec effet au 1^{er} janvier 2020.

Pour Copie Conforme,

Le Maire

Didier REVEAU